

L'OFFRE

«habitat et cadre de vie» de la CGSS

Dossier de presse - 25 octobre 2016



Caisse Générale
de Sécurité Sociale
de La Réunion
www.cgss.re

La France, comme les autres pays européens, doit faire face au vieillissement de sa population.

Cette transition démographique est marquée par une croissance importante et continue des classes d'âge les plus élevées et par l'augmentation de l'espérance de vie (30 années ont été gagnées depuis les années 1950 à la Réunion).

L'Ile de la Réunion, pourtant un des Départements les plus « jeunes » de France, avec 40 % de sa population qui a moins de 25 ans (contre 31% en France métropolitaine) est également confrontée au vieillissement de sa population.

Selon une étude menée par la CNAV sur la situation démographique de la Réunion et l'évolution du nombre de départs à la retraite, 8 % des 60-65 ans vivaient sur l'Ile de la Réunion en 2010. Ils étaient 0.9 % en 2014 et atteindront 1.5 % en 2030.

La Réunion connaîtra donc dans les prochaines années une plus forte augmentation de sa population des 60-65 ans que celle de la moyenne nationale.

Une étude INSEE, réalisée en partenariat avec l'ARS et le Conseil Départemental en mai 2014, prévoit un doublement de la population des personnes âgées dépendantes entre 2010 et 2030.

D'autre part, deux spécificités rendent, plus qu'ailleurs, le développement d'une politique de prévention incontournable :

- ▶ « le processus de vieillissement intervient plus tôt à la Réunion [...]. Et dès 50 ans, les Réunionnais apparaissent en moins bon état de santé que les métropolitains. » ARS 2012
- ▶ Vieillir à domicile reste la norme : parmi les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), 94 % vivent à domicile (versus 61 % en France métropolitaine). ARS 2011.

L'Action Sociale des Caisses de retraite

Depuis 2001, les Départements prennent en charge, via l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), les personnes âgées dépendantes relevant des groupes iso-ressources (GIR) 1 à 4.

Les Caisses de retraite ont donc orienté leur Politique d'Action Sociale vers l'accompagnement de l'avancée en âge et la prévention de la perte d'autonomie à destination des personnes âgées fragilisées mais non dépendantes (GIR 5 et 6).

En effet elles possèdent les atouts pour répondre efficacement aux objectifs d'anticipation du vieillissement et de prévention de la perte d'autonomie : connaissance des retraités, capacité de repérage des retraités les plus fragilisés...

La politique de prévention des caisses de retraite s'articule autour de trois niveaux d'intervention :

- ▶ les informations et conseils pour bien vivre sa retraite
- ▶ les actions collectives de prévention dont l'objectif est de sensibiliser les retraités aux comportements de vie bénéfiques au Bien Vieillir
- ▶ un accompagnement individuel pour les retraités les plus fragilisés au moyen d'une évaluation des besoins et l'octroi d'un plan d'aides personnalisé.

L'adaptation du logement, un enjeu majeur de la prévention de la perte d'autonomie

En France, 6 % du parc de logements est adapté aux personnes âgées de plus de 65 ans et près de 2 millions de logements nécessiteraient, du fait de l'âge de leurs occupants, des travaux d'adaptation.

A travers leur Politique d'Action Sociale résolument axée vers la prévention et en faveur de la préservation de l'autonomie des retraités, les Caisses de retraite apporte leur soutien en matière d'amélioration de l'habitat. Elle intervient depuis les conseils délivrés en matière de prévention des chutes jusqu'à l'aide à l'amélioration de l'habitat.

Par ailleurs, la Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement met en avant la nécessité de développer une politique préventive renforcée auprès des personnes âgées, notamment dans le domaine de l'habitat. La COG 2014-2017 précise les engagements de l'Assurance retraite en la matière en fixant pour objectif de **renforcer l'information des retraités sur l'adaptation du logement, et de poursuivre le financement de l'adaptation des logements et des lieux de vie collectifs.**

L'offre habitat des Caisses de retraite s'articule autour de 3 axes d'intervention :

Sensibiliser les retraités : développer et diffuser une information de qualité sur le bien vieillir, agir en proximité avec les ateliers de prévention

Adapter les logements individuels

- ▶ le kit prévention destiné à financer des aides techniques pour la vie à domicile
- ▶ l'aide à l'habitat permettant de réaliser des travaux d'amélioration du logement et/ou de répondre aux difficultés liées à la précarité énergétique
- ▶ la prestation d'ergothérapie.

Développer les lieux de vie collectifs

Avec l'avancée en âge, lorsque le logement devient de moins en moins adapté aux besoins des personnes âgées, la question du choix du logement peut se poser. Pour les personnes qui ne souhaitent pas entrer en établissement médicalisé et pour qui le domicile actuel n'apparaît plus adapté, d'autres formules de logement existent, qu'on appelle « **logements intermédiaires** ».

Cette formule regroupe des types d'habitat assez variés, mais qui ont pour point commun de permettre aux locataires, moyennant un prix de journée modéré, d'évoluer dans un espace privé et autonome tout en offrant des espaces de vie en collectivité afin de répondre aux attentes de chacun et de favoriser le maintien du lien social des retraités.

Ainsi, la CGSS accompagne les porteurs de projets de lieux de vie collectifs, en soutenant les investissements visant à améliorer le cadre de vie, favoriser la vie sociale et le maintien de l'autonomie (Construction, aménagement ou équipement de lieux dédiés à l'amélioration de la vie sociale et à la prévention de la perte d'autonomie, favoriser les modes d'accueil intermédiaires, rénovation....).

A la Réunion, 95 % des séniors réunionnais de plus de 60 ans résident à domicile et sont plus souvent propriétaires de leur logement. Les logements qu'ils occupent sont anciens et nécessitent des adaptations.

Afin de développer le recours aux dispositifs de droit commun d'aide à l'amélioration de l'habitat, des actions plurielles ont été conduites en 2015 avec succès (conventions avec le Pact Réunion, les bailleurs sociaux, les mairies et les CCAS).

Parallèlement, la CGSS Réunion a pris l'initiative de réunir l'ensemble des acteurs du monde de l'habitat afin :

- ▶ d'échanger avec exhaustivité sur les problématiques
- ▶ de mutualiser des éléments de réflexion pluridisciplinaires
- ▶ d'identifier des axes de progression, de construire de nouveaux modes de réponses adaptés aux problématiques, contexte, tissu partenarial.

Dans le même temps, la CGSS Réunion et le RSI ont souhaité, en inter régimes, accompagner les porteurs de projets « d'habitats intermédiaires », inexistants sur le Département.

Les Caisses de retraite et les Bailleurs sociaux entendent renforcer leur connaissance des locataires retraités du parc social, optimiser leurs actions et rapprocher leurs cultures professionnelles afin de déployer des actions complémentaires favorisant le maintien de l'autonomie des locataires retraités.

191 dossiers habitat et cadre de vie accordés en 2015

La 1ère résidence services qui verra le jour sur la commune de Saint-Pierre a été soutenue financièrement à hauteur de 550 000 euros

2 projets en cours avec la SIDR

Conventions : Pact Réunion, SIDR, SHLMR, SEMADER, SEMAC